



# Mieux protéger les élevages en ne considérant plus les loups comme de parfaits idiots

Michel Meuret  
Directeur de recherche  
UMR Selmet – Montpellier

Réseau de chercheurs  
COADAPHT

INRAE

**R**appelons d'abord les faits. Depuis plus de 10 ans, la France est confrontée à une prédation par les loups très conséquente sur les troupeaux d'élevage, en particulier les ovins. De l'ordre de 15 000 animaux sont tués, mortellement blessés, ou disparaissent chaque année suite aux attaques. En dépit du « triptyque de protection » (chiens, enclos de nuit, présence humaine renforcée), il y a eu durant 11 ans (2008-18) augmentation constante du nombre de victimes : +1000 par an (*source* : Dreal Auvergne-Rhône-Alpes). Probablement en lien avec les regroupements systématiques de nuit en enclos ou bâtiments, les attaques réussies de loup(s) s'opèrent à présent autant de jour que de nuit, et aussi plus à proximité des routes, fermes, villages ou lotissements (1).

Quant aux loups, leur population a progressé au cours des dernières années d'environ 20 % par an. En sortie d'hiver 2018-19, 530 loups ont été recensés (intervalle de prédiction : 477-576), et 97 zones de présence permanente inventoriées en fin d'été 2019, dont 80 où les loups vivent en meute, ces dernières toutes localisées dans les Alpes et le Jura. La forte concentration des meutes dans l'arc alpin encourage la dispersion, vers le sud du Massif central et les Pyrénées, mais aussi en Creuse, Côte-d'Or, Picardie, et même jusqu'en Belgique.

Comment expliquer le nombre des victimes et surtout sa forte progression interannuelle ? Ce n'est pas la dispersion des loups dans le pays qui en est la cause. Sur les 10 dernières années, 93 % des constats d'attaques réussies ont encore et toujours été faits dans des départements alpins, où des loups résident depuis plus de 20 ans, et où les éleveurs ont quasi tous mis en œuvre la protection.

Ces éleveurs signeraient-ils des contrats, mais sans rien faire ensuite ? Apparemment non, car selon *GéoLoup*, base nationale de données, 90 % des attaques se déroulent chez des éleveurs ayant signé un contrat, puis effectivement mis en œuvre les moyens préconisés, condition vérifiée par les agents en charge des constats. En 2010, 874 éleveurs avaient signé un contrat, et leur nombre a triplé depuis : 2722 en 2019 (*source* : Draaf Auvergne-Rhône-Alpes). En 2019 aussi, 4258 chiens de protection ont été financés pour leur achat ou entretien, mais leur effectif réel, tous n'étant pas financés, doit approcher les 5000 : environ 8 à 10 fois plus de chiens de protection que de loups dans le pays.

L'échec est patent. Mais comment essayer d'améliorer la situation, non seulement dans les Alpes, mais aussi, et par anticipation, sur tous les territoires avec élevage en plein air, possiblement

investis un jour ou l'autre par des loups ? Éradiquer le prédateur n'est pas une option. Rentrer à vie tous les troupeaux en bâtiments sécurisés ne l'est pas non plus.

Nous avons traité de la question en profitant de nos expériences de chercheurs organisés en réseau\*, ayant aussi acquis des connaissances dans des pays où les relations entre élevage et loups apparaissent moins constamment conflictuelles, si ce n'est totalement apaisées (2, 3, 4). Il ne s'agit pas de l'Italie, où « tous se passe bien » nous dit-on, mais où des scientifiques italiens évaluent entre 200 et 300 par an le nombre de loups tués illégalement. Il ne s'agit pas non plus de l'Espagne, où certaines régions, notamment les Asturies-Cantabrie, subissent une pression de prédation comparable à la France.

Il serait bien sûr envisageable, et c'est en cours, de poursuivre et de renforcer les actuels moyens de confinement des troupeaux et d'effarouchement et répulsion du prédateur : rehaussement et enfouissement des clôtures, capteurs de stress chez les proies, drones détecteurs de loup avec projection de produit répulsif, épandages d'urines et de crottes de loups étrangers sur les périmètres des pâturages, etc. Ces approches ont pour atout de correspondre aux termes réglementaires des Annexes de la Directive européenne Habitats, car privilégiant toutes les mesures non létales possibles vis-à-vis d'un prédateur sous statut de protection stricte. Elles ont pour défauts de possiblement faire exploser les coûts de protection, qui sont déjà en France de 25 à 35 millions d'euros par an ; d'être inadaptées aux systèmes d'élevage avec animaux conduits en différents lots et dans des parcs dispersés dans les paysages (5) ; de ne pas résoudre les conflits de multiusage de l'espace, notamment avec les randonneurs et les chasseurs, dont ceux accompagnés de chiens.

Selon nos expériences, tenter de réinstaurer des modalités plus acceptables de coexistence avec les loups exige de ne plus les considérer comme de parfaits idiots, ou, dit de façon moins triviale, des êtres non doués d'intelligence et de constantes et remarquables capacités d'adaptations, notamment vis-à-vis des pratiques humaines, et à commencer par celles en réponse à leurs actions de chasse et de prédation. Multiplier les « barrières » (clôtures, chiens, répulsifs en tous genres) manque de sens lorsque celui qu'on cherche à décourager ne considère pas ses efforts de franchissement ou de contournement comme susceptibles de lui faire encourir un risque sévère : blessure grave ou danger de mort.



Contrairement à un mythe bien entretenu, la peur des humains n'est pas un trait de comportement intrinsèque et permanent chez les prédateurs, et tout particulièrement chez les loups. C'est un comportement acquis, résultant de leurs grandes capacités cognitives et facultés d'observation, de mémorisation et d'apprentissage des conséquences de leurs comportements. Les loups sont très intelligents : profitons-en !

Il s'agirait de réussir à rétablir en France des « relations de réciprocité » avec les loups, qui peuvent aussi s'envisager comme l'instauration d'une forme de respect mutuel fondé sur des signaux clairs et des règles strictes, à rappeler de temps à autre, si besoin. Ceci implique l'utilisation possible de moyens létaux (tir et/ou piégeage) avant, pendant ou juste après une attaque pour : (a) éliminer les individus ou groupes trop insistants ; (b) associer la présence d'humains travaillant avec les troupeaux à un réel danger. Ce faisant, l'efficacité des actuels moyens non létaux de marquages territoriaux (clôtures...) et de répulsion (chiens...) devrait s'en trouver améliorée, en tant que

signaux de rappel du danger en cas de non-respect, et non plus en tant que barrières supposées infranchissables.

Cette approche a déjà fait ses preuves dans bien des pays où humains et loups se sont toujours, ou depuis longtemps, côtoyés. Elle présente l'avantage de redonner aux éleveurs une marge de manœuvre afin de réagir immédiatement, en ciblant les loups les plus insistants tout en limitant le nombre à éliminer. De plus, elle permet une modulation en fonction des conditions et contextes locaux, mais aussi de l'antériorité de la présence et des habitudes acquises par les loups, acceptables ou non par les humains responsables des troupeaux.

Deux points de vigilance restent toutefois à considérer : 1- la nécessité d'une présence humaine constante auprès du troupeau et des chiens, jour et nuit, ne peut reposer sur les seuls éleveurs ou bergers, ceux-ci ayant d'abord d'autres tâches professionnelles à accomplir, comme celle de bien nourrir le troupeau (6) ; 2- lorsque les animaux d'élevage sont menés à proximité de lieux de vie des humains, l'autorisation de tirs de défense nécessite de respecter des règles de sécurité, ce qui plaide pour la professionnalisation du contrôle des loups (brigade loup et louvetiers), en association avec les éleveurs, les chasseurs, et en concertation étroite avec les élus locaux.

En France comme partout ailleurs, la gestion des relations avec des prédateurs opportunistes et très intelligents comme les loups demeurera toujours pour partie conflictuelle, complexe et très dynamique. Elle exige donc un processus continu de coadaptation entre les loups et les humains, qui ne peut reposer sur les seuls éleveurs, surtout sur les espaces densément peuplés d'Europe de l'Ouest, mais qui doit être conçue et gérée collectivement à l'échelle des territoires.

Mise en forme par l'auteur de la publication parue dans *PASTUM*, 113, pp. 26-28

\* <https://coadapht.fr/fr>

1. Meuret M., Garde L., Moulin C-H., Nozières-Petit M-O., Vincent M. (2017). Élevage et loups en France : historique, bilan et pistes de solution. *Inra Production animales* 30(5) : 465-478.
2. Meuret M., Osty P-L. (2015). Les loups des Rocheuses du Nord : chronique d'une icône sous contrôles. *Pastum*, 104 : 31-39.
3. Lescureux N., Garde L., Meuret M. (2018). Considering wolves as active agents to understand stakeholders' perceptions and develop management strategies. In: '*Large carnivore conservation and management: Human dimensions and governance*'. (Ed. T. Hovardas.) pp.147-167. (Routledge, Oxon, U.K.)
4. Lescureux N. (2018). De l'ennemi respectable à l'envahisseur incontrôlable : la dynamique des relations entre humains et loups au Kirghizstan. *Pastum*, 110 : 15-17.
5. Nozières-Petit M-O., Weller J., Garde L., Meuret M., Moulin C-H. (2017). L'adoption des moyens de protection des troupeaux sur le territoire des Grands Causses permettrait-elle aux systèmes d'élevage ovins de rester viables face à l'arrivée des loups. *Rapport d'étude* : 144 pages + annexes.
6. Meuret, M., Provenza F.D. (2015). When Art and Science meet: integrating knowledge of French herders with science of foraging behavior. *Rangeland Ecology & Management*, 68: 1-17.